



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 19 FEVRIER 2025

**Nombre de membres :**

En exercice : 15

Présents : 9

Pouvoirs : 3

Absents excusés : 4

Absents : 2

Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE DIX-NEUF FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 13 FEVRIER 2025, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Noëlle GRAVAUD, Mme Peggy LE BRUCHEC; M. Florian GIBIER.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Marielle MERMOUD (donne pouvoir à Noëlle GRAVAUD), M. Bertrand DOLIGEZ, (donne pouvoir à François BARBIER), M. Jean-Christophe DOMINGUEZ (donne pouvoir à Gaëlle BLANCHARD), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

**ABSENTS** : M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

<b>OBJET : SYANE – CONVENTION D'ETABLISSEMENT D'ARTERES SOUTERRAINES DE TELECOMMUNICATION ET DE LEURS DISPOSITIFS ANNEXES, PARCELLE CADASTREE SECTION A n°1425</b>	<b>DEL2025-004</b>
--	--------------------

**Rapporteur : Jean-Luc MATTEL**

La commune des Contamines-Montjoie est propriétaire des parcelles 0A 1425 (lieu-dit PLAN DE LA CHAPELLE).

Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux sur le secteur du PLAN DE LA CHAPELLE, une convention d'implantation d'ouvrages de réseaux de distribution publique de Télécom est nécessaire pour permettre au SYANE d'implanter lesdits ouvrages sur la parcelle citée précédemment.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

<b>Pour : 12</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>
------------------	-----------------	---------------------

**Article 1 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes et tous documents en lien avec ces dernières.

Envoyé en préfecture le 21/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le

ID : 074-217400852-20250219-DEL2025004-DE



En Mairie, le 19 février 2025  
Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Affichée le  
Acte certifié exécutoire le  
Télétransmis en sous-préfecture le  
Publié le

En Mairie, le 19 février 2025  
Le Maire,  
François BARBIER

